

Actualités

7^{ème} matinale du maintien en emploi : La rencontre annuelle des employeurs de Bourgogne-Franche-Comté

Maintien des séniors, maintien des compétences Ou comment bien mobiliser les outils de la loi santé travail du 2 août 2021 au service du maintien en emploi des salariés en seconde partie de carrière

Anticiper la désinsertion professionnelle et sécuriser les parcours des travailleurs en situation d'handicap est une des missions du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) piloté par la DREETS, l'Agehip et le Fiphfp*

Dans ce cadre, est organisée depuis 7 ans, la [matinale du maintien en emploi](#).

L'objectif de cette rencontre ?

Permettre aux employeurs d'identifier :

- les enjeux en termes de maintien et développement des compétences
- les leviers et acteurs du maintien en emploi
- les bénéfices du maintien en emploi

Salariés, employeurs et partenaires partageront leurs expériences de maintien en emploi au travers de témoignages. Les entreprises sont invitées à partir de 9h pour échanger avec les professionnels de la santé au travail, du maintien en emploi et du handicap.

A l'issue, un forum sera organisé (comprenant plusieurs stands : AGEFIPH, CAP EMPLOI, CARSAT BFC) et un buffet déjeunatoire sera offert.

Cette manifestation sera également l'occasion de rendre plus visibles les politiques organisées dans le cadre du PRITH et du Plan Régional de Santé au Travail de Bourgogne-Franche-Comté.

Quand ? : le 6 juin 2023 de 9h à 12h (accueil café)

Où ? : à l'IRTS de Franche-Comté, 1, rue Alfred de Vigny, 25000 Besançon

Inscription obligatoire
[je m'inscris](#)

* Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Ma boîte à outils

Le VTE ou volontariat territorial en entreprise

Une aide financière pour le recrutement de jeunes talents accédants à des responsabilités

Le dispositif Volontariat Territorial en Entreprise est une aide financière de l'État opérée par Bpifrance qui permet d'accompagner les TPE, PME et ETI françaises dans leur recrutement de jeunes talents.

Deux aides financières sont développées pour vous accompagner sur les enjeux importants de vos entreprises :

- **Le VTE Vert** : financé par l'ADEME, il permet de disposer d'une aide financière de 8 000 € pour le recrutement d'un jeune talent sur des missions de Transition Ecologique et Energétique interne à l'entreprise.
- **Le VTE Territoires d'industrie** : financé par l'ANCT et la Caisse des Dépôts, le VTE TI est une aide financière de 4 000 € pour les entreprises industrielles et services à l'industrie, situées en Territoire d'industrie et recrutant un jeune talent sur un poste à responsabilité.

Bpifrance met également à votre disposition une plateforme bourse à l'emploi, vous permettant d'avoir accès aux candidats VTE, de vous accompagner dans l'écriture de vos fiches de poste et vous mettre en relation avec les établissements d'étude supérieur partenaires du dispositif.

[Accéder à la plateforme VTE](#)

Information- Réglementation

Le nouveau MOOC de l'Agefiph pour accompagner un alternant en situation de handicap

L'Afdas et l'Agefiph ont conçu, avec le cabinet Ariane Conseil, un parcours de formation court et 100 % digital pour sécuriser l'intégration du salarié en situation de handicap dans l'entreprise.

À travers ce parcours, vous découvrirez une méthodologie pour repérer les besoins liés au handicap de la personne en situation de travail, identifier les freins et contraintes situationnels du quotidien, pour ainsi mieux transmettre les connaissances et compétences. La formation s'articule autour de 10 capsules de 30 minutes fonctionnant en parfaite complémentarité

[Avoir accès au parcours de formation](#) (rubrique conseil et témoignages)

De plus, du 5 au 23 juin 2023, l'Agefiph organise la 3ème édition de l'Activ Challenge : trois semaines de défis 100 % numérique pour sensibiliser les collaborateurs au sujet emploi et handicap.

l'Appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

Il a pour objectif de soutenir les travaux d'innovation, permettant d'améliorer les composants liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages, tels que les applications, industrielles, de transport ou de fourniture d'énergie.

L'AAP est ouvert jusqu'au 16 décembre 2024, et comporte 3 clôtures intermédiaires.

[La page dédiée à l'AAP](#)

Pour toute demande d'information, le porteur doit contacter l'ADEME à l'adresse suivante : aap.h2@ademe.fr



Place des Entreprises Une plateforme pour répondre à toutes vos questions...

Ouvert depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté, Place des Entreprises est un service public porté par la Direction générale des Entreprises et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour aider les TPE et PME.

Ce service permet de mettre en relation les entreprises qui le souhaitent avec un ensemble d'administrations (dont la DREETS) chargées de les accompagner sur une grande variété de sujets : recrutement, formation, organisation du travail, investissement, droit du travail, difficultés financières, appui au développement, numérique, transmission reprise, santé et sécurité au travail, transition écologique et RSE, etc.

[Accéder à la plateforme](#)

L'appel à projets «écosystèmes territoriaux H2»

Accélérer le développement de la filière hydrogène est cruciale pour mener notre transition énergétique et écologique.

Deux webinaires nationaux (en partenariat avec France Hydrogène) auront lieu les 31 mai et 2 juin pour répondre à toutes vos questions :

[Webinaire du 31/05](#) Teams (14h – 15h30)

[Webinaire du 02/06](#) Teams (10h30-12h00)

→ Les principaux points à retenir :

- 175M€ sont prévus pour cet AAP (20M€ pour usages industriels majoritaires, 130M€ pour les usages mobilité majoritaires et 25M€ pour les extensions d'écosystèmes existants) ;
- La réalisation de l'étude d'opportunité/faisabilité (cf. [cahier des charges](#) ADEME) est fortement encouragée avant le dépôt ;
- La pyrolyse/gazéification de la biomasse est désormais éligible (avec des conditions précises à remplir).

[Page ADEME](#) (avec accès aux volets financier et technique)



Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS : 5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à bfc.communication@dreets.gouv.fr



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

TS2E
La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Directeur de publication : Jean Ribeil, Directeur régional
Conception, réalisation : service communication

DREETS BFC
5 place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex

N° 30 - Mai 2023

